



Restitution cheque de réservation

Par **gendrot philippe**, le **28/11/2016** à **18:31**

Bonjour,

un particulier m'a rédigé un cheque de 10% du montant de l'achat d'une caravane accompagné d'une lettre signée de sa main.

Cette meme lettre avait pour objet :achat caravane

Dans ces écrits il est notifié (10% du montant total de la vente afin de valider l'achat de la caravane)

Javais retiré l'annonce de la vente.

Il est venu voir cette caravane(pas le jour prévu et a l'heure de sa convenance qui n'était pas celle du rdv) ne la prenant pas pour des raisons de restaurations trop importantes a ces dires

Devant ces facéties j'avais déposé a la banque le cheque

Ma question est:Dois je lui restitué la somme ou la lui restituée en partie!

Merci pour votre réponse

Par **gendrot philippe**, le **28/11/2016** à **19:56**

Je vous remerçie pour ces renseignements explicites

Cordialement